

d de l'Europe. Ces décisions furent prises après un examen approfondi des facteurs et tendances constatées en Europe, des attitudes manifestées au Canada et d'une gamme de possibilités allant du désengagement à l'égard des relations actuelles de puissance sur le plan international jusqu'à la participation accrue aux dispositions pour la sécurité collective. Très peu de pays membres, si même il y en a, ont soumis leur adhésion à l'OTAN à un examen aussi approfondi. L'Alliance est renforcée du fait qu'après l'étude de la question le Canada ait jugé de son intérêt de continuer sa participation et sa présence militaire en Europe. Dans ce cadre, la question de la répartition des ressources canadiennes de défense entre les régions européenne, nord-américaine et atlantique de l'OTAN consiste surtout à juger où ces ressources peuvent être le mieux utilisées dans l'intérêt général. A cet égard, le Gouvernement canadien n'envisage aucune autre réduction de ses forces militaires en Europe dans un proche avenir. »

Voici des extraits du rapport sur la réunion ministérielle que M. Sharp a fait le 9 décembre à la Chambre des communes, et le communiqué publié par l'Alliance à l'issue de la réunion ministérielle :

Rapport à la Chambre des communes

Le moment de ma visite en Europe a été déterminé par la réunion ministérielle de l'OTAN en décembre. Dans la déclaration que j'y ai faite, j'ai dit que les événements de l'année écoulée indiquaient que nous avons atteint un tournant dans les relations entre l'Est et l'Ouest en Europe. L'affrontement stérile qui a caractérisé ces relations depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale commence à céder le pas à un effort réel en vue d'arriver à résoudre maints problèmes épineux que pose la division de l'Europe. Des négociations synchronisées avec l'Union soviétique se déroulent actuellement sur une grande échelle.

Les traités conclus par la République fédérale allemande avec l'Union soviétique et la Pologne constituent un progrès certain. Ce sont des événements historiques qui pourraient concourir à un degré appréciable à assainir la situation en Europe centrale. La reprise des pourparlers interallemands permet aussi de nouveaux espoirs, même si ces pourparlers sont hérissés de difficultés. La question demeure, cependant, de savoir si les traités de Moscou et de Varsovie, qui ne sont pas encore ratifiés, constituent à eux seuls des progrès suffisants pour justifier la tenue d'une conférence générale sur la sécurité en Europe.

Presque tout le monde s'est accordé à dire que les progrès accomplis jusqu'à présent étaient insuffisants, surtout parce que l'on n'était pas encore parvenu à un règlement satisfaisant de la question de Berlin. Le Canada partage cette opinion mais, dans mon intervention, j'ai dit que l'Alliance ne doit pas envisager l'idée d'une conférence de façon négative. J'ai proposé que notre communiqué constate l'utilité des négociations actuellement en cours, indique notre satisfaction devant les progrès qui ont été accomplis et exprime notre espoir que d'autres seront bientôt réalisés.